

COMMUNIQUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2008

## LA RECHERCHE PARTENARIALE AU SERVICE DE L'INNOVATION DANS LES PME

Face à la mondialisation et à une concurrence accrue, le dynamisme et la compétitivité des entreprises passent de plus en plus par leur capacité à innover, à ouvrir leurs réseaux et à collaborer.

Les entreprises ne peuvent plus, en effet, se contenter de leurs efforts de R&D internes, mais doivent intégrer dans leur offre les résultats de la recherche et les ruptures technologiques issus des laboratoires de recherche. Seule l'innovation ouverte est de nature à assurer à notre tissu industriel un avantage concurrentiel et à garantir les emplois d'aujourd'hui et de demain. **Pour répondre au mieux à ces enjeux économiques et sociétaux, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Association des instituts Carnot ont décidé d'unir leurs forces et leur action en faveur des PME/PMI.**

Grâce à la convention cadre, signée le 1er octobre entre les deux organismes, une série d'actions déclinables et adaptables au cas par cas au niveau local entre les partenaires de chaque réseau va s'engager au profit de la recherche partenariale entre laboratoires publics et PME/PMI.

Les partenaires se fixent comme objectifs de :

- **promouvoir l'offre de recherche des instituts Carnot** en assurant dans le réseau consulaire sa promotion auprès des PME et en relayant l'information sur leur offre de compétences au profit des entreprises (moyens de tests et d'essais, expertise, transfert de technologies...)
- **valoriser les actions des C(R)CI** : l'AiCarnot informera et sollicitera la participation des instituts Carnot aux actions et projets des C(R)CI dans les domaines de l'innovation, de la propriété industrielle, du montage de partenariats de recherche et du transfert de technologies,
- **participer aux programmes européens de R&D**. Pour ce qui concerne les C(R)CI, le Réseau « Enterprise Europe Network » d'appui à l'innovation permettra d'identifier les programmes les plus pertinents.

Afin de faciliter la déclinaison sur le terrain de cette convention cadre, des rencontres régionales seront organisées, avec le soutien de l'ACFCI et de l'AiCarnot, afin de développer les contacts à l'échelon local entre C(R)CI et instituts Carnot.



### **A propos du réseau des instituts Carnot - [www.instituts-carnot.eu](http://www.instituts-carnot.eu)**

Le réseau des instituts Carnot, animé par l'Association des instituts Carnot, est constitué de 33 instituts regroupant 12 800 professionnels de la recherche qui se sont engagés à développer les partenariats de recherche avec les entreprises et à favoriser le transfert de technologies.

Ce réseau pluridisciplinaire apporte des réponses aux grands enjeux économiques et sociétaux en mobilisant 6 grands domaines de compétences (TIC, micro et nanotechnologies – matériaux, mécanique et procédés – énergie et environnement, propulsion, chimie – construction, génie civil et aménagement du territoire – sciences de la terre - sciences de la vie).

Il s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien de l'Etat au tissu économique et aux entreprises installées sur le territoire national. Il a vocation à développer les résultats de recherche et les ruptures technologiques permettant aux entreprises d'intégrer dans leur offre de services et de produits les innovations aptes à leur assurer un avantage concurrentiel.

Sa mission :

- Mener une action proactive et volontariste pour développer la recherche partenariale, activité de R&D menée avec des acteurs socio-économiques (entreprises ou collectivités territoriales) en réponse à leur besoin.
- Favoriser les transferts de connaissances et de technologies en direction des entreprises

#### **Contact Presse**

##### **Agence Cap&Cime**

Emilie Gay - Tél. 01 44 50 57 22 – [egay@capetcime.fr](mailto:egay@capetcime.fr)

Annabelle Ledoux - Tél. 01 55 35 07 72 – [aledoux@capetcime.fr](mailto:aledoux@capetcime.fr)

### **A propos de l'ACFCI - [www.acfci.cci.fr](http://www.acfci.cci.fr)**

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie locales (CCI) et régionales (CRCI). Porte-parole des CCI, elle représente et défend les intérêts des 1 800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français, des instances européennes ou internationales et des grands partenaires publics et privés. Elle détecte et diffuse les bonnes pratiques en matière d'appui aux entreprises, que ce soit sur les questions de création / cession d'entreprises, de développement d'activités, y compris à l'international, de formation, d'intelligence économique ou d'innovation.

#### **Contact Presse ACFCI**

Bernard Giroux - 01 40 69 38 40 – [b.giroux@acfci.cci.fr](mailto:b.giroux@acfci.cci.fr)

